

ARGUMENTAIRE ENVIRONNEMENT MUNICIPAL ET HABITUDES DE VIE SAINES ET SÉCURITAIRES

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|---|---|---|--|--|--|
| Environnement municipal favorable aux saines habitudes de vie | Il existe une association entre les facteurs environnementaux de diverse nature (politique, économique, organisationnelle, physique, sociale, etc.) et la santé. Les instances municipales possèdent les leviers permettant de rendre l'environnement local favorable aux saines habitudes de vie. | La mise en place d'environnements favorables contribue à rehausser : - la cohésion sociale - l'économie locale - l'intégration des populations socioéconomiquement défavorisées - les revenus des municipalités (augmentation des revenus de taxation) - la pratique d'activité physique, et notamment le recours aux déplacements actifs - la disponibilité et l'accès à des aliments sains - et à - diminuer la pollution de l'eau, de l'air, des sols et des nuisances par le bruit - embellir les quartiers par l'installation d'espaces verts - rehausser le sentiment de sécurité par des mesures, elles que des espaces réservés pour la marche et le vélo, des lampadaires dans les parcs, etc. | Les dirigeants locaux se sentent peu concernés par les enjeux de santé et de bien-être. Prédominance des objectifs de développement économique dans l'agenda des décideurs. Les obstacles financiers¹ limitent la capacité des administrations locales à construire, entretenir et administrer les installations requises. Valeurs et facteurs culturels prépondérants, ex.: - citoyens adaptés à un mode de vie centré sur l'automobile L'héritage urbanistique: - l'environnement bâti existant favorise les déplacements en voiture - les règlements de zonage sont inaptes à contrôler la prolifération des restaurants rapides à proximité des écoles. Les acteurs municipaux pouvant agir sur ces questions sont multiples et tendent à travailler en « silo », entrant parfois en compétition les uns avec les autres pour des questions de ressources ou d'influence (ex.: les ingénieurs auraient plus de pouvoir au sein des administrations municipales | La mise en place d'environnements favorables à de saines habitudes de vie suppose l'adoption d'approches de planification centrées sur la qualité de vie. Sensibiliser les décideurs municipaux et leurs partenaires à la pertinence d'une telle approche et de leur rôle dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. Favoriser la mobilisation et la collaboration intersectorielle afin d'agir avec d'autres partenaires à la mise en place d'actions. S'associer aux comités déjà en place (ex.: politique familiale) pour promouvoir les actions destinées à rendre l'environnement municipal favorable aux saines habitudes de vie. Répertorier les actions mises en œuvre par la municipalité et les faire connaître à la population. | Investir pour l'Avenir. Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. MSSS (2006) Local Government Actions to Prevent Childhood Obesity Institute of Medicine and National Research Council of the National Academies. (2009) Recommended community strategies and measurements to prevent obesity in the United States: Implementation and Measurement Guide. CDC (2009) Bulletin de santé publique - Dossier urbanisme et promotion de la santé, ASPQ printemps 2011, volume 33, numéro 1 Fiches actions DSP Fiches leviers DSP |

| Thème/Action Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|--------------------------------------|--|---|---|-------------------|
| | Bref, une ville qui investit dans un environnement favorable : - est une ville soucieuse de la qualité de vie de ses citoyens - est attrayante pour les jeunes familles qui veulent s'y établir - les décideurs impliqués dans cette voie sont bien considérés par les citoyens | que les responsables en sports et loisirs). Lacunes au plan de l'information, de la communication, du partage de l'expertise et de la législation. Sursollicitation des instances municipales par de nombreux acteurs externes. Les décideurs recherchent des solutions peu coûteuses et facilement réalisables à court terme. | Proposer des bonifications aux mesures déjà en place. Prendre exemple sur d'autres municipalités. | |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|-----------------------------------|---|--|--|---|---|
| Environnement alimentaire sain | Un environnement alimentaire sain se caractérise par une offre alimentaire de qualité ainsi que des conditions politiques, économiques et socioculturelles facilitant l'adoption et le maintien d'une saine alimentation. La saine alimentation est un déterminant de la santé d'une population. | La mise en place d'un environnement alimentaire sain : - facilite les choix sains - permet à ceux qui veulent bien s'alimenter de le faire Mettre en place un environnement alimentaire sain pour les citoyens est novateur, ce qui dénote des qualités de leadership chez les décideurs impliqués. | Les municipalités n'ont pas l'habitude de se préoccuper de l'alimentation de leurs citoyens. Les expériences en ce sens ne sont pas courantes (manque de modèle). Les décideurs peuvent ne pas se sentir concernés, ne pas savoir quoi faire et comment le faire, ne pas se sentir capables d'aller de l'avant. | Établir un portrait de la situation de l'environnement alimentaire. Réaliser une étude des besoins de la population. | Fiche Axe 1 de la DSP « Mettre en place des environnements municipaux favorables à la saine alimentation de la population » Outil: - Schéma « Des environnements favorables à une saine alimentation en milieu municipal - Cartographie de l'offre alimentaire (en développement) |
| Marchés de producteurs maraîchers | La mise en place de marchés publics : - augmente l'accessibilité physique et économique à des aliments sains - permet, grâce aux échanges d'information concernant les produits, l'utilisation optimale de ces aliments (comment les apprêter, les conserver, etc.) | Favorise l'économie locale. Potentiel d'attirer une nouvelle clientèle. Encourage les interactions sociales entre les citoyens et les producteurs. Occasions supplémentaires d'emplois (notamment les emplois saisonniers). La mise en place d'un espace agricole commercial contribue également à l'embellissement de l'environnement et à la revitalisation d'un quartier. | Obtenir des infrastructures (terrains vacants avec stationnements), des ressources matérielles (tables, tentes, etc.) et des services pour les producteurs maraîchers (eau, électricité) et les clients (bancs, toilettes). Possibilité d'achalandage variable en fonction de la localisation, de l'horaire, des conditions météo, etc. Le manque de producteurs maraîchers à proximité. | Favoriser un emplacement optimal selon les critères suivants : - accessible en transport actif/en commun - lieu de haute fréquentation - quartier moins bien desservi par les supermarchés - accessible aux populations socioéconomiquement défavorisées Offrir des heures d'ouverture qui conviennent aux besoins de la population. | Soutien financier: Pacte rural (MAMROT) Appui à la diversification et aux circuits courts de commercialisation (MAPAQ) Outil: Guide pour le démarrage, le développement et la consolidation d'un marché public. (AMPQ) (2009) |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|---------------------------|---|---|---|---|---|
| | | | | Penser à des installations qui permettent la tenue du marché malgré des conditions météo défavorables. | |
| | | | | Encourager une diversité de produits pour rejoindre plus de consommateurs. | |
| | | | | Mandater un gestionnaire désigné ou déléguer la gestion à un OSBL en assurant une collaboration. | |
| | | | | Promouvoir les marchés dans les médias locaux. | |
| | | | | Prévoir des activités d'animation en marge des activités commerciales afin d'attirer une plus grande clientèle (ex. : journées thématiques pour enfants, ateliers de démonstration, dégustations, etc.) | |
| Jardins communautaires | Les jardins communautaires et collectifs² offrent : - la possibilité de cultiver des fruits et des légumes, les rendant plus accessibles à des coûts abordables - la possibilité de récolter des fruits et légumes frais au | Le jardinage communautaire et collectif est un outil de développement social et environnemental favorisant : - l'autonomie alimentaire et la santé des communautés locales - l'intégration et | financement infrastructures (terrains non contaminés, accès à l'eau) ressources matérielles, connaissances en horticulture maraîchère, ressources | Réaliser une étude de besoins par quartier. Réaliser l'inventaire des terrains disponibles et en recommander l'acquisition. Inscrire le développement des jardins | Formation : - Action Communiterre - La Croisée (Longueuil) Soutien financier : - Programme régional de subvention en sécurité alimentaire |
| | moment de leur pleine maturité | l'épanouissement des | techniques, coordination | communautaires et collectifs dans un plan | - Québec en Forme |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|--------------|---|---|--|--|---|
| | et de les consommer lorsque leur valeur nutritive est à son maximum - des occasions d'activité physique Les personnes qui jardinent tendent à manger plus de fruits et de légumes. | citoyens et familles socioéconomiquement défavorisés - la création de réseaux locaux de solidarité dans les quartiers - l'appropriation d'espaces verts en milieux urbains - la diffusion d'une agriculture respectueuse de l'environnement - le développement d'habiletés; certains participants pouvant se qualifier pour occuper un emploi par la suite dans des domaines connexes | assurance responsabilité civile (en cas d'incident ou d'accident survenant sur le site) Autres enjeux contrôle de la vermine vandalisme syndrome « pas dans ma cour » | d'action ou une politique (ex. : politique familiale). Recourir au règlement de zonage pour assurer la pérennité des jardins. Former un comité jardin. Nommer un animateur/coordonnateur. Promouvoir des jardins dans les médias locaux. | Pacte rural (MAMROT) Outils: Cahier de gestion du programme des jardins communautaires (Arrondissement Ville-Marie) Au cœur de notre quartier. Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif (Action Communiterre) Cadre de référence pour l'aménagement et le soutien des jardins communautaires. Ville de Gatineau Guide « pas à pas » Réaliser mes semis. Ville de Gatineau Équipements pour les jardins communautaires. Les tables de pique-nique. Ville de Gatineau Guide pour réaliser son jardin alimentaire sur le toit. Alternatives |
| Concessions | Les installations sportives et de loisirs sont des lieux où l'on encourage les saines habitudes de vie via la promotion de l'activité physique. En dehors des institutions scolaires, les installations récréatives représentent le lieu où l'on trouve le plus de jeunes. Elles représentent aussi d'importants lieux de rencontre | Répondre à une préoccupation grandissante de la population pour une saine alimentation. Exploiter un nouveau marché de clients potentiels. Possibilité d'établir de nouveaux partenariats avec les entraîneurs, les membres de la collectivité, les parents et les jeunes athlètes. | Clientèle en partie réticente au retrait de la malbouffe ⁶ . Perte réelle ou anticipée de profits associée aux pertes alimentaires. Compétition des commerces de restauration rapide à proximité. Environnement souvent peu invitant pour la prise de repas. Commandites par des compagnies | Pour répondre aux besoins de tous, offrir une variété de choix, y compris des options santé. Faire des changements de façon graduelle. Pour les aliments offerts : - modifier les procédés de préparation (ex. : | Soutien financier: - Québec en Forme Cadre de référence - Vision de la saine alimentation MSSS (2010) Outil: - Guide d'accompagnement en aréna dans le cadre du projet « La |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|--------------|---|--|---|---|--|
| | pour les parents et les adultes plus âgés³. De nombreux enfants et parents fréquentent ces établissements plusieurs fois par semaine et la majorité y consomme des repas et des collations⁴. | Reconnaissance face à la mise en place de mesures novatrices en saine alimentation (par exemple, attention médiatique). Contribution à l'amélioration du mieux-être du personnel de l'installation, ce qui peut favoriser un personnel et des bénévoles en meilleure santé et plus énergiques. Faire plus de profits par la vente d'aliments ayant un meilleur potentiel de rentabilité ⁵ . | d'aliments non sains et par des commerces de restauration rapide. La formation en cuisine, en gestion et en nutrition du personnel des services alimentaires est rudimentaire ou insuffisante. Choix limité d'aliments sains par les fournisseurs alimentaires. Manque d'espace pour l'entreposage des denrées pour la préparation et la conservation des aliments. Manque d'équipement pour cuisiner plus sainement. | griller au lieu de frire) - augmenter la quantité d'aliments de haute valeur nutritive (quotidien) - diminuer la quantité d'aliments de faible valeur nutritive (d'exception) - diminuer les prix des aliments quotidiens - augmenter les prix des aliments d'exception Mettre en place un environnement accueillant qui encourage la prise de repas sur place. Choisir des concessionnaires en fonction de la possibilité d'offrir des options santé. Former les concessionnaires afin qu'ils soient mieux outillés pour offrir des aliments santé (approvisionnement, préparation, présentation, conservation). Rendre attrayants les choix santé en utilisant les principes de | santé au menu » (ITHQ) Critères nutritionnels en aréna. (ITHQ) Critères de qualité des produits alimentaires pour machines distributrices: Machines distributrices: démarches proposées pour un virage santé, CSSS Richelieu-Yamaska (2010) Guides pour favoriser l'offre d'aliments sains et nutritifs lors d'évènements spéciaux: « Saveur et plaisir au menu »: offre alimentaire dans les évènements spéciaux », CSSS Jardins-Roussillon, CSSS Pierre-De Saurel, CSSS La Pommeraie (2010). Outils de planification des changements de l'offre Stay active Eat healthy Tool kit. BC Recreation and Parks Association and the Union of BC Municipalities. En anglais seulement. Outils de sensibilisation, d'éducation Documents promotionnels produits et développés par la municipalité de Lac-Etchemin en collaboration avec le CSSS des Etchemins dans |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|--------------|-------------------------|-----------|-----------|---|---|
| | | | | marketing (4P : produit, place, prix, promotion). | le cadre de son projet « Casse- croûte santé » |
| | | | | Mettre en place une politique alimentaire au sein de la municipalité. | croule same » |
| | | | | Établir des alliances avec les partenaires influents (ex. : associations sportives). | |
| | | | | Rechercher des commandites qui n'entrent pas en conflit avec des objectifs de santé. | |
| | | | | Donner un congé de loyer au concessionnaire qui entreprend un virage santé pour compenser des pertes possibles. | |

Page 7

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|--------------|---|--|--|--|--|
| Eau potable | L'eau est nécessaire à la vie et permet d'étancher efficacement la soif et ce, mieux que toute autre boisson. La consommation d'eau est recommandée par le Guide alimentaire canadien pour une saine alimentation. L'eau est sans calorie et constitue l'alternative à privilégier aux boissons sucrées, notamment en la rendant disponible gratuitement par l'installation de fontaines dans les lieux publics. | L'installation de fontaines dans les lieux publics permet de : - réaliser l'objectif de l'UMQ et de la FMQ de retirer l'eau embouteillée des services municipaux - et - d'offrir une alternative écologique et gratuite à la consommation de boissons sucrées | Les fontaines tendent à disparaître des lieux publics, notamment en milieu scolaire. Lorsque présentes, les fontaines peuvent présenter des problèmes de fonctionnement, d'entretien ou d'hygiène. La qualité de l'eau potable provenant de l'aqueduc est parfois mise en doute par les citoyens qui alors peuvent se tourner vers l'eau embouteillée ou des boissons à forte teneur en sucre. | Installer de nouvelles fontaines ou réparer celles déjà en place. Inscrire la promotion de l'eau du robinet à une politique alimentaire municipale. Inscrire à une politique environnementale ou de développement durable municipale d'offrir et de distribuer en tout temps et gratuitement une eau potable de qualité. | Soutien financier: - Fonds écomunicipalité IGA - Fonds municipal vert (soutien à l'élaboration d'un plan de développement durable) - Budget municipal consacré à la mise en place ou la réfection de parcs ou d'espaces verts ou autre projet d'immobilisation pertinent - Fonds chantier Canada-Québec (FCCQ) - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Programme transfert de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ-II) - Fonds de l'environnement Shell |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|-------------------------------------|---|--|--|---|--|
| Déplacements actifs et sécuritaires | Le recours au déplacement actif : améliore la santé et la condition physique réduit le risque de développer certaines maladies chroniques réduit le risque de mortalité de toute cause (vélo) rehausse le niveau d'activité physique et permet d'atteindre la norme quotidienne recommandée d'activité physique (enfants : 60 minutes, adultes : 30 minutes) réduit le stress améliore l'estime de soi prolonge l'autonomie des personnes vieillissantes renforce l'appareil musculosquelettique contribue à réduire les coûts du système de santé, et ce faisant, les économies générées peuvent profiter à d'autres secteurs d'activités | Les mesures destinées à promouvoir le déplacement actif favorisent : - la vie communautaire - la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes - la mobilité des personnes dépourvues de véhicules motorisés ou ayant un accès limité au transport en commun, et ce faisant, augmente leur accès à l'emploi et aux services - la productivité des travailleurs - l'usage efficace des sols - l'économie locale (tourisme, vente au détail, réduction des coûts d'entretien ou de construction de la voirie) Contribuent à réduire : - la vitesse - la pollution de l'air, de l'eau et des nuisances par le bruit - la production des gaz à effets de serre - la congestion liée à la circulation automobile et le stress qui en découle pour les automobilistes | Grande distance entre quartiers résidentiels (origine) et services, écoles (destination) etc.: (vélo > 5km, marche > 1,5 km). Absence d'infrastructures piétonnières ou cyclables à proximité du lieu d'origine. Problèmes de sécurité liés: - à la circulation motorisée (débit et vitesse élevée) - aux infrastructures routières non adaptées aux piétons et cyclistes - à la criminalité Aspects inadéquats de - l'aménagement urbain (mixité des usages (motifs de destinations), densité (population, emplois) - des réseaux de rues et réseaux cyclables (connexité) - perceptions et attitudes transport actif/motorisé - les critères pour le choix des trajets - coût des infrastructures piétonnières et cyclables | - Zonage: Pour rapprocher l'usager des motifs de déplacement actif: une plus grande densité et mixité des usages (accroissement des destinations, accessibilité accrue à ces destinations grâce à une plus grande proximité). Augmenter la connexité (réduire la distance des trajets, passages dans les rues en boucles, moins de rues fermées, géométrie rectangulaire). Mettre en place: - des mesures d'apaisement de la circulation - des infrastructures piétonnières et cyclables sécuritaires et accessibles - subvention de projets pour infrastructures et transport actif ou développement durable, etc. | Cadre de référence : Promouvoir l'activité physique et la vie active en ville. Le rôle des autorités locales. OMS (2009) http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/OMS64pagesWebLight-2.pdf Formation : Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes-Vélo Québec Soutien financier : Programme d'aide aux modes de transports alternatifs à l'automobile, volet transports actifs⁷ Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) FIMR3, infrastructures de soutien au développement local ou régional Fonds écomunicipalité IGA Outils: Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes - Vélo Québec (2010). Engagement « À pied, à vélo, ville active » Cartographie de l'offre d'infrastructures piétonnières et cyclables |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|---------------------------|---|---|---|--|--|
| Infrastructures cyclables | La mise en place d'infrastructures cyclables permet d'augmenter : le niveau d'activité physique et des déplacements à vélo de la population générale ^{8, 9, 10} . la proportion d'adultes qui rencontrent les normes quotidiennes d'activités physiques recommandées (30 minutes/jour, activité physique d'intensité modérée à vigoureuse, au moins 5 jours/semaine) ¹¹ . | La mise en place d'infrastructures cyclables améliore: - la sécurité des cyclistes - la mobilité des personnes dépourvues de véhicules motorisés ou ayant un accès limité au transport en commun, et ce faisant, augmente leur accès à l'emploi et aux services - favorise l'économie locale (tourisme, vente au détail, réduction des coûts d'entretien ou de construction de la voirie) Contribue à réduire: - la circulation motorisée - la pollution de l'air, de l'eau et les nuisances par le bruit - la production des gaz à effets de serre - la congestion liée à la circulation automobile et le stress qui en découle pour les automobilistes Rehausse la valeur des propriétés, et ce faisant, augmente les revenus de taxation des municipalités. | Distance inappropriée entre l'origine et la destination (vélo :> 5km). Absence d'infrastructures cyclables à proximité du lieu d'origine. Problèmes de sécurité : - liés à la circulation (débit et vitesse des véhicules motorisés) - aux infrastructures Aspects inadéquats de : - l'aménagement urbain (mixité des usages (destinations), densité (population, emplois) - de la forme bâtie - des réseaux de rues et réseaux cyclables (connexité) Perceptions et attitudes de la population. Financement. | Mettre en place des infrastructures cyclables de qualité, i.e: - prévoyant des infrastructures d'appoint (ex.: stationnements pour vélo) - à haute compatibilité intermodale - avec des réseaux interconnectés - à proximité des destinations et accessibles à partir du lieu d'origine des déplacements - présentant des qualités esthétiques (design, entretien, propreté, etc.) - incluant des arbres, parcs, sources d'ombre - prévoyant une signalisation - favorables à une perception de sécurité personnelle accrue et sécuritaires, i.e dont l'aménagement tient compte de l'analyse des | Formation: Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes-Vélo Québec Soutien financier: Programme d'aide aux modes de transports alternatifs à l'automobile, volet transports actifs¹². Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) FIMR3, infrastructures de soutien au développement local ou régional Fonds écomunicipalité IGA Outils: Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes - Vélo Québec (2010) Les aménagements cyclables: un cadre pour l'analyse intégrée des facteurs de sécurité INSPQ (2009) |

| facteurs s - vitesse | uivants: |
|--|---|
| Infrastructures piétonnières (trottoirs, sentiers piétonnières) Le développement d'infrastructures piétonnières (nombre et qualité) permet d'augmenter : le niveau d'activité physique et des déplacements à pied de la population générale ^{13,14} , la proportion d'adultes qui rencontrent les normes quotidiennes d'activité physique recommandées (30 minutes/jour activité physique d'intensité modéres à vigoureuse, au moins 5 jours/sem) ¹⁶ . le niveau de déplacements à pieds des enfants et des le niveau de déplacements à pieds des enfants et des le niveau de déplacements à pieds des enfants et des le niveau de déplacements à pieds des enfants et des l'emploi et aux services Contribue à réduire le niveau de déplacements à pieds des enfants et des l'emploi et aux services Contribue à réduire le niveau de déplacements à pieds des enfants et des l'emploi et aux services Contribue à réduire la pollution de l'air, de l'eau et les nuisances par le bruit la production des gaz à effets de serre le a congestion liée à la | es véhicules de de voies de ion de de nents de routes trées priciales / elles au km place des tures res de qualité, pláces à tous ibles à tous 'usagers tant un niveau le connexité ales es trottoirs de de voies de ion Formation: - Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes - Vélo Québec Soutien financier: - Programme d'aide aux modes de transports alternatifs à l'automobile, volet transports actifs¹¹. - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - FIMR3, infrastructures de soutien au développement local ou régional |

| Thème/Action Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|---|---|-----------|--|--|
| Le développement d'infrastructures piétonnières contribue à réduire le risque de surpoids chez les adultes. | stress qui en découle pour les automobilistes Rehausse la valeur des propriétés, et ce faisant, augmente les revenus de taxation des municipalités. Favorise l'économie locale, particulièrement sur les artères à vocation commerciale ou patrimoniale, notamment par le tourisme. | | mètres et jusqu'à 4 mètres en zone scolaire - inclure du mobilier urbain - prévoir l'entretien, le déneigement et le déglaçage - inclure des éléments tampons pour séparer le piéton de la circulation et un éclairage adéquat - limiter les voies d'accès en zones commerciales et sécuritaires i.e assurer la sécurité des piétons aux intersections par : - des passages pour piétons identifiés par des marques bien visibles - dans les rues peu passantes, aménager des passages piétonniers de même hauteur que la bordure du trottoir - inclure des avancées de trottoirs aux | Outil: - Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes (2010). Vélo Québec - Design guidelines for Active Michigan Communities Tools for designing streets – Portland Metro (2002) Ma ville en toute confiance – Union des municipalités du Québec Physical activity strategy. British Columbia Healthy Living Alliance (BCHLA)(http://www.physicalactivitystrategy.ca/) Pedestrians and Bicycle Information Center (http://www.pedbikeinfo.org/) National Center for Bicycling & Walking (http://www.bikewalk.org/) Outil d'analyse du potentiel de déplacements actifs (voir fiche Outil « Évaluer le potentiel de déplacement actif des quartiers et voisinages ») |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|------------------------------|---|--|--|--|---|
| | | | | intersections pour réduire la distance à traverser, réduire la vitesse des automobilistes et augmenter la visibilité des piétons, cyclistes et conducteurs - dans les rues et routes larges (4 voies), prévoir des refuges pour piétons - prévoir l'abaissement de trottoirs pour faciliter le passage du trottoir à la chaussée des personnes à mobilité réduite (ex : personnes en fauteuil roulant) | |
| Apaisement de la circulation | Les mesures d'apaisement de la circulation visent, par la modification de l'environnement bâti : - à réduire la vitesse et le débit des véhicules motorisés pour sécuriser l'environnement de façon à le rendre favorable à divers types de déplacements, notamment aux déplacements actifs. Contribuent à réduire la prévalence des traumatismes routiers. | Les mesures d'apaisement de la circulation ¹⁸ contribuent à : - augmenter la valeur des commerces et des propriétés - revitaliser l'économie locale (effet sur la hausse du commerce au détail) - augmenter la convivialité de l'environnement - améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, - favoriser l'achat local (en | Difficultés techniques liées à l'implantation des mesures ¹⁹ . Financement /Coûts: - Dos-d'âne (5 000 \$-10 000 \$) - Saillie de trottoir ((5 000 \$-10 000 \$) - Passerelle piétonnière (20 000 \$-75 000 \$) Acceptabilité sociale (pose parfois problème, ex. : Plateau Mont-Royal) | Réaliser les travaux requis en période creuse, i.e. quand les ressources humaines responsables des travaux de voirie sont moins sollicitées. Consulter et impliquer la population à la planification de la sélection et l'implantation des mesures d'apaisement de la circulation. | Soutien financier: Programme d'aide aux modes de transports alternatifs à l'automobile, volet transports actifs²⁰ Programme d'infrastructures Québec-Municipalités FIMR3, infrastructures de soutien au développement local ou régional Fonds écomunicipalité IGA Outils Guide d'aménagement de rues |

| Thème/Action | Lien santé/Thème/Action | Avantages | Barrières | Solutions | Autres ressources |
|---------------------------------------|--|---|---|---|--|
| Déplacements actifs sécuritaires vers | Les mesures d'apaisement de la circulation doivent être envisagées lorsque l'on souhaite mettre en place des infrastructures cyclables ou piétonnières. Les déplacements à pied et à vélo vers l'école constituent une | attirant des clients potentiels, transfert des ressources financières consacrées aux déplacements motorisés vers d'autres postes de dépense) - améliorer les conditions de transport actif Les interventions ciblant la vitesse et le volume de la | Efficience variable des mesures envisagées Le réseau routier de la plupart des municipalités favorise les automobilistes au détriment des autres usagers de la route. - la sécurité | Sécuriser - le quartier | conviviales. Transport Canada (1998) Fiche-outil « Évaluer le potentiel de déplacement actif des quartiers et voisinage » Soutien financier : |
| l'école | bonne occasion pour les jeunes de 5 à 17 ans de faire chaque jour 60 minutes d'activité physique. Les interventions destinées à sécuriser les quartiers, les abords des écoles et les trajets entre le domicile et l'école constituent une avenue prometteuse pour augmenter la proportion d'écoliers qui recourent aux déplacements actifs vers l'école. | circulation se sont avérées efficaces à réduire les blessures et améliorer la sécurité des petits piétons et cyclistes. Les mesures destinées à sécuriser les quartiers, les abords des écoles et les trajets entre le domicile et l'école contribuent à réduire : - la pollution de l'air, de l'eau et les nuisances par le bruit - la production des gaz à effets de serre - la congestion liée à la circulation automobile et le stress qui en découle pour les automobilistes | la distance les politiques de transport scolaire les habitudes de déplacement des parents | les trajets scolaires les abords des écoles Accompagner d'un adulte, les enfants piétons de 7 ans ou moins et les enfants cyclistes de 5 à 12 ans. Identifier les intersections dangereuses à l'aide des critères de la SAAQ et prévoir un brigadier scolaire à ces intersections. Intégrer aux interventions éducatives des mises en situation pratiques, complémentaires aux mesures de modification de l'environnement physique. Promouvoir le port du casque par des incitatifs ou des règlements (cf. règlement municipal, Ville de Sherbrooke) | Programme d'aide aux modes de transports alternatifs à l'automobile, volet transport actifs²¹. Outils: Redécouvrir le chemin de l'école. Service de l'expertise et du soutien technique en sécurité, ministère des Transports du Québec (2009) Pour un aménagement et des transports favorables aux jeunes. Centre pour un transport durable et Agence de santé publique du Canada. (2010) Mon école à pied et à vélo. Mode d'emploi. Vélo Québec Association. (2008) |

Références

- 1. Grant, J.L. et al. Barriers to optimizing investments in the built environment to reduce youth obesity: Policy-maker perspective. CJPH. Mai-juin 2010
- 2. Jardins communautaires : jardins où les citoyens jardinent individuellement sur de petites parcelles qui leur sont attribuées. Jardins collectifs : tenues maraîchères ou potagers cultivés par un groupe de personnes et dont les récoltes sont distribuées collectivement selon les modalités prévues par les participants
- 3. Coalition pour une saine alimentation et l'activité physique au Nouveau-Brunswick. Des aliments sains dans les installations récréatives; le simple bon sens. Nouveau-Brunswick. 2005. 14 pages
- 4. Durham Region Health Department. Arena Survey Report, Creating healthy environments for youth. 2007. 25 pages
- 5. Coalition pour une saine alimentation et l'activité physique au Nouveau-Brunswick. Des aliments sains dans les installations récréatives; le simple bon sens. Nouveau-Brunswick. 2005. 14 pages.
- 6. Lamontagne C., Chaumette P. Étude sur l'opinion et les attentes des parents et des adultes utilisateurs à l'égard des modifications de l'offre alimentaire dans les milieux scolaires et municipal. 2010. 127 pages
- 7. Ministère du Transport du Québec.(2008) Politique québécoise du transport collectif. Programmes d'aide au transport collectif. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/prog_aide_tc_pol_queb_transp_coll.pdf
- 8. NICE (2006,2008) dans INSPQ (2010)
- 9. INSPQ (2010)
- 10. NICE Public Health Collaborating Centre 2006 Physical activity and the environment
- 11. Active living research 2009
- 12. Ministère du Transport du Québec.(2008) Politique québécoise du transport collectif. Programmes d'aide au transport collectif. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/prog_aide_tc_pol_queb_transp_coll.pdf
- 13. NICE (2006,2008) dans INSPQ (2010)
- 14. INSPQ (2010)
- 15. Sallis, J.F. et al. AJPM 2009
- 16. INSPQ, TOPO (2010)
- 17. Ministère du Transport du Québec.(2008) Politique québécoise du transport collectif. Programmes d'aide au transport collectif. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/prog_aide_tc_pol_queb_transp_coll.pdf

- Drennen, E. Economic effects of traffic calming on urban small businesses 18.
- 19. Daniel Bouchard, Séminaire Transport, Université McGill, 2 avril 2010
- Ministère du Transport du Québec.(2008) Politique québécoise du transport collectif. Programmes d'aide au transport collectif. 20. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/prog_aide_tc_pol_queb_transp_coll.pdf
- 21. Ministère du Transport du Québec.(2008) Politique québécoise du transport collectif. Programmes d'aide au transport collectif. http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/ministere/programmes_aide/prog_aide_tc_pol_queb_transp_coll.pdf